Enfin, s'agissant du risque sanitaire, le Conseil d'Etat a conclu que les rayonnements émis étaient conformes aux seuils réglementaires et à ceux admis par l'Organisation Mondiale de la Santé.

A la lumière de ces éléments, je vous informe que la Ville n'a ni l'intention de faire de délibération s'opposant au déploiement des nouveaux compteurs Linky, ni d'organiser de débat public sur cette question.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.





Hôtel de Ville 121 avenue de la Résistance 93346 Le Baincy cedex

> Tel 01 43 02 42 00 Fax: 01 43 02 65 67

Mail - leramcy@leramcy fr

Web , leramcy fr

Toute correspondance doit être adressée